

CERTIFICATION RNCP MIP France Compétences

Objectifs et contexte de la certification :

L' intervention professionnelle est un ensemble de techniques et de tactiques individuelles et collectives applicables par tous les gendarmes. Ces techniques et tactiques sont destinées à contraindre un ou plusieurs adversaires avec le strict niveau de force nécessaire, permettant ainsi de garantir la légalité et l'efficacité de l'intervention mais également la sécurité des intervenants et des tiers.

Le Moniteur en intervention opérationnelle est responsable de l'application des fondements légaux et des règles de sécurité tant au cours de l'exécution des missions de service que des séances d'entraînement. Il a une maîtrise des savoir-être et savoir-faire des différents domaines de l'intervention professionnelle lui permettant d'être capable de préparer et de conduire des séances d'instruction en appliquant une pédagogie adaptée à l'intervention Professionnelle.

Dans le cadre de ses missions pédagogiques, il est apte à préparer et conduire une séance de formation en intervention professionnelle en lien avec les besoins actuels grâce à une actualisation de ses connaissances. Dans le cadre de ses missions opérationnelles, il conseille le commandement dans la préparation tactique et technique des interventions grâce à son expérience terrain et il garantit le niveau des stagiaires pour l'attribution du certificat de port d'armes.

Il s'agit donc d'un formateur dans le domaine de l'intervention professionnelle assumant des missions de conseiller technique et tactique de ses autorités d'emploi.

Activités visées :

Préparer et conduire une séance de formation en intervention professionnelle en qualité de référent dans le domaine de la formation initiale et continue en appliquant les règles de sécurité spécifiques à l'IP. En unité, il est instructeur de son personnel et détaché en école pour 90 jours sur deux années qui suivent sa période de formation. Affecté en école, il assure des fonctions d' instructeur.

Conseiller dans le domaine de l'intervention professionnelle les autorités d'emploi et les chefs hiérarchiques sur un plan technique, tactique et légal en se basant sur sa pratique opérationnelle.

Il est un pédagogue qui forme les militaires de la gendarmerie nationale aux techniques d'intervention pour maîtriser ou contraindre efficacement un adversaire avec l'emploi du strict niveau de force nécessaire en respectant rigoureusement le cadre légal.

Il est en mesure d'enseigner en qualité de formateur relais les réactions à adopter face aux attaques terroristes et l'emploi des outils d'aide à la mobilité (matériel d'effraction simple et hydraulique).

Il est apte à procéder à l'évaluation des militaires dans tous les domaines de l'IP (sélections, recyclage, contrôle annuel...).

De plus, le moniteur en intervention opérationnelle délivre, certifie la formation et propose aux commandants d'unité l'attribution des certificats techniques nécessaires à l'autorisation d'emport en service l'armement, des moyens et armes de forces intermédiaires et des bâtons de protection en dotation dans la gendarmerie.

Dans le domaine de la maîtrise avec armes de l'adversaire, il appuie les directeurs de tirs dans la conduite des séances.

Compétences attestées :

Préparer des séances de formation en intervention professionnelle adaptées à l'effectif ainsi qu'au niveau des apprenants.

Transmettre les savoir-faire techniques et les savoir-être de l'intervention professionnelle dans le strict respect du triptyque « légalité, efficacité, sécurité »

Concevoir et / ou utiliser des supports pédagogiques adaptés à la réalisation de séances de formation réalistes en intervention professionnelle.

Veiller au strict respect des mesures de sécurité spécifiques à la pratique de l'intervention professionnelle.

Maîtrise des principales connaissances relevant de l'intervention opérationnelle.

Prendre en compte des évolutions doctrinales, techniques et tactiques dans la séance de formation délivrée.

- Développer une dynamique d'échanges avec ses pairs
- Utiliser les retours d'expérience du terrain pour actualiser sa séance de formation
- Raisonnement cohérent et adapté à la mission reçue
- Connaissance du cadre légal et réglementaire.
- Connaissance des savoirs techniques et tactiques
- Charisme et rayonnement du chef
- Réactivité et capacité d'adaptation
- Utilisation de son expérience opérationnelle pour concevoir des mises en situations
- Adaptation des critères d'évaluation aux besoins opérationnels.

Modalités d'évaluation :

Réalisation ou participation active à minima de 6 missions relevant du champ de l'intervention professionnelle sur une période minimale de 2 ans à l'issue de l'obtention du brevet.

Prise en compte rétroactive de missions relevant du champ de l'intervention professionnelle pour les personnels pouvant en justifier (rapport écrit du chef hiérarchique de l'époque).

Appréciations objectives du MIP tuteur (ou référent IP) et des chefs hiérarchiques sur la base d'une grille d'évaluation sur une période minimale de 2 ans à l'issue de l'obtention de la période de formation.

Blocs de compétences:

Description des modalités d'acquisition de la certification par capitalisation des blocs de compétences et/ou par correspondance :

SO

Secteur d'activité et type d'emploi

Secteurs d'activités :

Organisme de formation fonction de la structure (publique ou privée), de la spécialité (maintien de l'ordre public, judiciaire), des lieux d'intervention (urbain, rural) et de l'objet ou du type d'intervention (assistance et secours, interpellation..).

Type d'emplois accessibles :

Le moniteur en intervention opérationnelle pourra être recruté en tant que formateur d'agents armés dans la sécurité privée (armement de catégorie B et D) ou en tant que formateur au sein d'autres administrations telles que les administrations pénitentiaires ou la SNCF.

Il pourra aussi assurer des fonctions en entreprise en lien avec ses compétences en pédagogie.

Par ailleurs, il pourra être employé sur des postes où il supervisera des missions de protection de biens, de personne, de la voie publique.

Code(s) ROME :

K1706 - Sécurité publique

K1704 - Management de la sécurité publique